



Les questions pour : Global Chance

16 décembre 2025

Lors du webinaire “Parole aux Associations”, les participants avaient la possibilité de poser des questions aux intervenants afin d’obtenir des réponses.



MATIÈRES ET DÉCHETS
RADIOACTIFS :
PLAN 2027-2031

ORGANISÉ PAR



LES QUESTIONS

Comment pouvons-nous sensibiliser la population française à la supériorité technique et économique, de la solution temporaire d'enfouissement temporaire en faible profondeur ?

Il s'agit d'un entreposage temporaire qui peut être en faible profondeur (sub-surface) ou en surface, dans des conteneurs renforcés. Il faut diffuser l'information qu'à l'heure actuelle, la solution consistant en une installation en surface sur le site des centrales nucléaires ou en sub-surface à faible profondeur (par exemple : dans un tunnel désaffecté) est la solution adoptée par tous les autres pays dans lesquels le déchet ultime est le combustible irradié. Seules la France et la Russie, à un degré moindre, pratiquent le retraitement des combustibles irradiés.

Voir chapitre 1 de

<https://global-chance.org/Etat-des-lieux-des-projet-s-d-enfouissement-des-dechets-radioactifs-Etude-par-payshttps:>

Bravo et merci, M.Laponche, pour votre exposé très argumenté et très pertinent !! Quelles sont les moyens permettant d'opter pour cette alternative (stockage en sub-surface) ?

Merci de votre appréciation. Il vaut mieux parler d'entreposage sur une période de 100 à 200 ans. La décision serait à prendre par le Parlement.

Quelles pourraient être les zones acceptables d'un stockage en sub-surface, par la population et son environnement ?

Pour les combustibles irradiés, cela pourrait être sur le site des centrales. Pour les déchets, c'est déjà le cas à l'usine de La Hague pour les déchets HA vitrifiés, et cela pourrait être

essentiellement sur le site d'ORANO à Marcoule, une fois les déchets correctement conditionnés.

L'entreposage en sub-surface des déchets nucléaires ultimes permet-il d'éviter les risques climatiques, sismiques éventuels ?

A priori non. Mais la solution d'entreposage à sec en sub-surface doit être réversible, ce qui permet d'envisager un renforcement des dispositifs de protection (profondeur, protection, déplacement éventuel).

Monsieur Quentin lui-même disait que, pour ce qui est de la réversibilité, il faut changer de méthode. Alors, oui à la sub surface et... à l'arrêt de production !

Tout à fait d'accord sur ces deux propositions.

Comment peut-on proposer une solution non pérenne d'entreposage et prétendre défendre les générations futures, sachant que les liquides ont tendance à descendre et non à monter ?

Cette question n'est pas compréhensible.

Quelle stratégie adopter face au nombrilisme technologique du lobby nucléaire, alors que les décideurs refusent de nous entendre malgré les alertes des scientifiques ?!

Il faut continuer inlassablement d'informer sur les risques, sur les coûts et sur les solutions alternatives, et s'opposer à la construction de nouveaux réacteurs et de nouvelles usines de la chaîne du combustible.

Comment assurer la sécurité, l'étanchéité et l'invulnérabilité d'un stockage en sub-surface pendant des siècles, comparé au stockage en profondeur ?

Il ne s'agit pas d'un stockage définitif, mais d'un entreposage en sub-surface pendant un ou deux siècles, afin de permettre à la recherche de

proposer une ou deux solutions acceptables. Ce n'est pas une solution définitive.

Voir :

<https://global-chance.org/Debats-en-2006-et-2013-sur-les-alternatives-au-stockage-geologique-profond-des-dechets-nucleaires>

Que pense Global Chance du volet transmutation – inexistant depuis 35 ans – depuis la loi Bataille de 1991 ???

Il faut poursuivre et intensifier les recherches sur la transmutation qui se poursuivent d'ailleurs de façon intensive dans plusieurs pays.

<https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/science/des-lasers-ultra-puissants-pour-un-nucleaire-civil-plus-soutenable/>

Quelle solution de stockage est adoptée aux États-Unis ?

Actuellement, c'est l'entreposage à sec en sub-surface des combustibles irradiés (sans retraitement).

Voir :

<https://global-chance.org/Etat-des-lieux-des-projets-d-enfouissement-des-dechets-radioactifs-Etude-par-pays>

On peut même préciser qu'ORANO est expert du stockage des combustibles sans retraitement, mais aux États-Unis...

Disons plutôt entreposage de longue période (plusieurs siècles) des combustibles irradiés. Les installations d'entreposage sont effectivement en grande partie (environ 50%) fournies par ORANO.

Voir :

<https://global-chance.org/Etat-des-lieux-des-projets-d-enfouissement-des-dechets-radioactifs-Etude-par-pays>

Pourquoi l'entreposage en surface n'a-t-il pas été retenu par le monde nucléaire ?

Au début des programmes nucléaires, des pays comme le Royaume-Uni et la France ont immergé des déchets nucléaires pour « les faire disparaître », ce qui a été interdit pour les déchets nucléaires et chimiques par la Convention de Londres, entrée en vigueur en août 1975.

En France, les gouvernements et les entreprises du secteur électronucléaire ont opté, par un raisonnement similaire, pour un enfouissement en profondeur dans la croûte terrestre (« les mettre sous le tapis »).

Comment expliquez-vous que l'ASNR ait émis un avis positif, à ce stade, sur la demande d'autorisation de création ? Incompétence ?

Dans son communiqué de presse du 4 décembre 2025, l'ASNR écrit que des compléments et éléments de consolidation seront nécessaires à l'acquisition complète de la démonstration de sûreté pour certains composants du projet Cigéo, mais elle considère qu'ils ne constituent pas des points rédhibitoires à la délivrance d'un décret d'autorisation de création.

La liste et l'importance des compléments à fournir par l'Andra selon le texte de l'ASNR, énumérés notamment dans les « 67 engagements » de l'Andra à l'égard de l'ASNR, nous confirment que l'ASNR n'aurait pas dû se prononcer en faveur de la délivrance d'un décret d'autorisation de création de Cigéo.

Cela devrait suffire à demander un délai pour l'acceptation du dossier de la demande d'autorisation de création (DAC) de Cigéo.

L'ASNR a eu tort de ne pas formuler cette demande.

